

DELEGATION DE Madame Sylvie JUSTOME

D-2020/418

Prévention et Promotion de la Santé. Soutien aux initiatives en faveur de la santé. Adoption. Autorisation.

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux est la deuxième ville française après Paris à avoir rejoint le mouvement des Villes sans Sida en adhérant en avril 2018 à l'initiative internationale « Villes sans Sida » coordonnée par les agences des Nations Unies ONUSIDA et ONU-Habitat.

A ce jour, plus de 80 villes dans le monde ont rejoint ce mouvement des grandes cités dans la lutte contre le VIH/sida, au motif que les concentrations urbaines sont propices à la persistance de l'épidémie mais offrent aussi la possibilité de bâtir des réponses adaptées.

Les villes signataires soutiennent les objectifs suivants d'ici 2025 :

90 % des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique,

90 % des personnes qui connaissent leur séropositivité reçoivent des traitements antirétroviraux,

90 % des personnes sous traitements antirétroviraux ont une charge virale indétectable.

L'association Nouvelle Aquitaine de Lutte contre les IST, le VIH et les Hépatites (N@LIVH) porte le projet de Bordeaux Ville Sans Sida, et, a pour objectifs généraux l'acquisition d'une meilleure connaissance du territoire de Bordeaux Métropole (ses acteurs, ses actions, ses publics cibles), d'une part, et le renforcement de l'offre en prévention par des moyens directs et du soutien apporté aux acteurs locaux d'autre part.

N@LIVH a mené une étude épidémiologique sur le territoire, établissant des cartographies selon différents critères sociodémographiques et médicaux. Un état des lieux de l'épidémie sur la métropole de Bordeaux a pu être établi.

Elle a renforcé l'offre en prévention par des moyens directs et du soutien apporté aux acteurs locaux : actions de formation et de sensibilisation auprès des interprètes bénévoles agréés par des structures partenaires et des agents de médiation en santé en poste sur le territoire.

N@LIVH a vocation à mettre ses ressources à disposition de toutes les manifestations visant l'information et le dépistage des publics (Le SIDACTION, La journée du 1er décembre 2020, La semaine régionale du dépistage, ...).

La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir la démarche de Bordeaux Ville Sans Sida.

Le soutien accordé à ce projet est de 2000 €.

Ces dépenses sont prévues au Budget de l'année 2020 Compte 6574 fonction 512.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser cette subvention à l'association N@LIVH, comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2020/419

Prévention et Promotion de la Santé. Soutien aux initiatives en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé. Adoption. Autorisation.

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

En France, près de 1 700 000 femmes souffrent de la précarité menstruelle et manquent cruellement de produits d'hygiène intime, ce qui provoque des troubles physiques et psychologiques. (Source : IFOP, 2019).

L'hygiène intime des femmes coûte cher : En moyenne, 11 000 protections hygiéniques sont utilisées par une femme au cours de sa vie, ainsi le budget menstruel moyen au cours d'une vie est de 8 000 €.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux intègre dans sa politique de Santé Publique l'impact des inégalités sociales sur la santé des bordelais.

A ce titre, elle a décidé de soutenir le projet de l'association Règles Élémentaires, première association française de collecte de produits d'hygiène intime à destination des femmes en difficulté.

Règles Élémentaires propose, via des Boîtes à Don installées au sein des lieux de passage de la ville de Bordeaux (L'hôtel de ville, les mairies de quartiers, la Cité Municipale ...), des collectes permanentes de produits d'hygiène intime. Les dons récoltés sont ensuite redistribués aux femmes dans le besoin, via les associations du territoire.

Le soutien accordé à ce projet est de 1500 euros.

Ces dépenses sont prévues au Budget de l'année 2020 Compte 6574 fonction 512.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser cette subvention à l'association Règles Élémentaires, comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME JUSTOME

Merci. Mesdames et Messieurs, Cher.ère.s collègues, cette délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 500 euros à l'association Règles Élémentaires.

Je serai très brève, pour quelles raisons ? Parce que, depuis quelques jours à peine, la courbe des indicateurs remonte et, comme vous le savez, au national, nous sommes loin du chiffre à atteindre au 15 décembre. Aujourd'hui même, 18 cas ont été signalés positifs dans l'Éducation nationale en Gironde. Je ferme la parenthèse, mais je remercie tous ceux et toutes celles qui ont changé leur masque au bout de 4 heures puisqu'il y a plus de 6 heures que nous sommes réunie.s ensemble dans un lieu clos et partagé.

Cette association Règles Élémentaires s'attaque à un problème qui devrait être élémentaire, celui des règles, un souci réservé aux femmes, mais qui crée également une charge mentale importante et un budget puisque sur l'ensemble d'une vie, en moyenne 8 000 euros sont dépensés par chaque femme pour sa protection menstruelle.

Cette association qui existe déjà dans plusieurs villes et qui a déjà 3 boîtes à don dans la Ville de Bordeaux se propose d'installer, avec la coopération des Mairies de quartier que je remercie aussi vivement, 11 boîtes à don supplémentaires pour augmenter la visibilité de ce problème social et en même temps concrètement venir en aide aux femmes précaires puisque 40 % des personnes en précarité sont des femmes. Le principe est que cette association installe ces boîtes et que chacun ou chacune fréquentant ces lieux publics, les 8 mairies de quartier + la Cité municipale, l'Hôtel de ville, et un dernier lieu que vous trouverez dans le texte (*l'Athénée municipal*) ... ensuite, ces dons sont collectés par l'association et ensuite redistribués à 23 autres associations dont l'APAFED, dont CACIS, dont le CCAS également. 23 associations ou institutions qui viennent en aide aux femmes en précarité.

Si vous avez des questions sur cette délibération.

M. LE MAIRE

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions, des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Délibération 420, encore dans la délégation de Madame JUSTOME : Budget participatif en santé, Sylvie.

D-2020/420

Budget participatif en santé. Programmation pour 2020 - 2021. Autorisation. Décision

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son orientation stratégique sur le renforcement de la démocratie en santé, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS-NA) a proposé à la Ville de mettre en œuvre sur Bordeaux une expérimentation d'un budget participatif en santé.

L'ARS et la mairie de Bordeaux se sont appuyées sur des représentants des six Conseils Citoyens bordelais pour définir en collaboration une réglementation de la démarche et délimiter le périmètre de l'expérimentation. Celle-ci est le fruit d'une réflexion et d'une collaboration qui se sont inscrites dans le temps et qui arrive dans un contexte où l'ARS, très fortement mobilisée par la crise sanitaire, est restée soudée avec la mairie de Bordeaux et les Conseils Citoyens pour voir aboutir le projet.

Neuf porteurs de projets ont donc candidaté sur les quartiers de Bacalan et Saint-Michel, pour une mise en œuvre d'actions jusqu'à décembre 2021.

L'enveloppe budgétaire allouée est de 40 000 euros.

La phase de vote des habitants s'est clôturée le 18 Octobre 2020.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer la somme totale des 40 000 euros répartie selon les montants validés à l'issue du vote et indiqués dans le tableau suivant :

Quartier	Porteur	Nom de l'action	Montant
Bacalan	Association Maman tu es belle	Soins socio-esthétique	7 500€
Bacalan	Conseil Citoyen de Bacalan	Sensibilisation, conseil, prévention et orientation autour de la santé	2 000€
Bacalan	Amicale Laïque de Bacalan	Sorties montagne en bivouac	5 000€
Bacalan	Conseil Citoyen de Bacalan	Bien vivre ensemble : s'engager pour nos anciens	3 500€
Bacalan	Amicale Laïque de Bacalan	A petits pas	5 000€
Saint-Michel	Association Yakafaucon	Entretenir sa bonne santé avec le Taji Quan	2 000€
Saint-Michel	Association Secours Populaire Français 33	Droits et santé pour les plus démunis	4 300€
Saint-Michel	Association Philosphères	Les écrans et moi : bien vivre à l'heure du numérique	5 170€
Saint-Michel	Association Maison des Familles	Bienvenue BB !	5 530€
TOTAL			40 000€

- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 6574/522,
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
 ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME JUSTOME

Il s'agit d'un projet emblématique de notre volonté de démocratie en santé en partenariat avec l'ARS. Ce projet a sollicité les 6 Conseils citoyens de Bordeaux qui ont établi eux-mêmes un règlement pour sélectionner les projets en faveur, bien sûr, de la prévention et de la promotion de la santé au plus près des habitant.e.s. Et ces représentant.e.s des 6 Conseils citoyens de la ville ont choisi eux-mêmes deux quartiers pour le périmètre de cette expérimentation : ces deux quartiers étant Bacalan avec 5 projets et Saint-Michel avec 4 projets.

Chacun de ces projets est tout à fait remarquable et les subventions demandées pour cette opération seront assurément bien employées avec des projets comme des soins socio-esthétiques, une sensibilisation et une prévention sur la santé à Bacalan, des sorties en montagne en bivouac avec une jeune animatrice qui est celle qui a recueilli le plus de votes notamment en utilisant les réseaux sociaux, et puis toute une série de projets dont chacun d'entre eux mériterait un développement, mais nous ne nous en donnerons pas le temps. Le budget global se monte à 40 000 euros.

Donc, je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme à ces organismes dans le cadre de cette expérimentation qui est appelée à se développer beaucoup.

M. LE MAIRE

Oui, merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Relativement rapidement quand même. On s'abstient sur cette délibération, mais on ne va pas s'opposer évidemment avec la préoccupation et puis l'idée même de budget participatif et de voir avec des Conseils de quartier ou des associations. On n'est pas contre, mais ce qui nous pose problème, c'est le décalage qu'il peut y avoir entre les besoins qu'il y a et les solutions mises en œuvre, y compris l'argent qui est mis en œuvre. On voit que l'ARS est dans le coup. L'ARS qui n'est pas fichue d'embaucher dans les hôpitaux, qui n'est même pas fichue de développer un système de santé qui puisse au moins un petit peu répondre à la crise sanitaire. Et là, l'ARS est là-dedans. C'est cela qui nous pose problème. Et même, vous voyez la différence de discussion que l'on a, quand il y avait les coups de couteau à Saint-Michel ou à la gare, vous vous rappelez ? Il faut une compagnie de CRS. Il faut des flics supplémentaires. On comptait même les insuffisances dans les quartiers. Et là, on ne discute plus du tout comme cela. On ne discute même pas est-ce qu'il manque des éducateur.trice.s dans les quartiers, est-ce qu'il manque des soignant.e.s, est-ce qu'il manque des assistant.e.s sociaux.les, est-ce qu'il manque des choses dans les services de santé. Là, on ne discute plus comme cela.

C'est bizarre aussi, c'est que le concept de reconquête républicaine, on n'en parle pas. On en parle quand il y a de la délinquance, quand il y a des méchants qui font les cons dans la rue, mais quand il s'agit d'avoir un vrai système de santé publique pour l'ensemble de la population, on ne discute plus de reconquête républicaine. C'est aussi tout ce décalage qu'il peut y avoir. On ne discute plus de la même façon suivant les problèmes posés alors que nous, on considère que cela fait partie des priorités aujourd'hui de pouvoir mettre en place des réponses sociales et de santé, sanitaires, pour l'ensemble de la population alors que l'on sait très bien qu'une bonne partie de la population est en souffrance, n'a plus accès à la santé, à la gratuité du système de santé. Il n'y a plein de soucis, cela a été rappelé d'ailleurs, on n'est pas encore sorti de la crise sanitaire, on n'est pas encore sorti de l'épidémie. On sait que l'on ne va peut-être même pas sortir du confinement le 15 décembre.

C'est cela que l'on ne comprend pas, c'est pourquoi il n'y a pas un plan d'urgence qui décide vraiment. Et la Mairie a un rôle à jouer évidemment, ne serait-ce qu'en bousculant l'ARS, en bousculant les pouvoirs d'État et les Ministères qui ne font pas grand-chose au niveau de la prévention et au niveau d'une politique de santé. C'est pour cela que l'on s'abstient. C'est une manière d'exprimer tout cela.

M. LE MAIRE

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je mets au vote la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame JACOTOT, délibération 421 : « Soutien au commerce et à l'artisanat de la Ville de Bordeaux. »

Je précise, pardon, Sandrine, que Cyrille JABER ne prendra pas part au vote.



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION xxx

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération n° xxxx du Conseil municipal du 8 décembre 2020.

Et

L'association xxxx , représentée par xxxx , habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention : xxxxxxxx

L'association s'assigne au cours de l'année 2020, à assurer le fonctionnement de la structure.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'année 2020.

ARTICLE 3 : Participation financière de la Ville (Contrat local de santé, budget participatif)

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à xxxxx pour la réalisation du projet cité dans l'article 1.

ARTICLE 9 : Suivi et évaluation

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ Une copie certifiée de son budget,
- ↻ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité : présentation d'un rapport d'activité et d'un bilan financier avant le 31 janvier.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations en fin d'année :

- ↻ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- ↻ Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 10 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 11 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Pour l'association

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Sylvie JUSTOME
Adjointe au Maire